Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-92-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 92/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ASSOCIATION LA FERME D'AVENTURE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48), Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 092 / 2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ASSOCIATION LA FERME D'AVENTURE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de soutenir la création d'une ferme urbaine sur des terres agricoles de la plaine d'aventure à Saint-Nicolas,

Que les statuts de l'association la Ferme d'aventure s'inscrivent dans ce projet de territoire,

Que l'association a à sa charge les frais de fonctionnement de cet équipement de quartier,

Considérant l'engagement financier de 70 000 € inscrit au budget 2026,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Une subvention de 70 000 € pour l'association la ferme d'aventure est approuvée.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrice Morin, Fabien Robin et Geneviève Pham Sigmann, en tant que représentants de Laval Agglomération ou de la ville au sein de l'association la Ferme d'aventure n'ont pas pris part au vote et ont quitté la séance.

Le Président,

Signé : Florian Bercault